

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Présents : Marie-Jo KRAMARZ, Cécilia CHOTEAU, François RYCKEBUSCH, Claudine COTTIER, Sophie PERTUISET, Dominique DEHOUE, Camille DELEPLANQUE, Axel DEMOOR, Jacques MENET, Sébastien GHYS, Nathalie BENIER, Fabien COUSTENOBLE, Marie-Pascale RICHEL, Jean-François DEQUEKER, Maryvonne GUAQUIERE, Olivier DESEINE, Agnès QUENSON

Absent qui a donné procuration : Gilles GALLIANO à Cécilia CHOTEAU

Absent excusé : Patrick BIEL

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les procès-verbaux des conseils municipaux du 12 décembre 2022 et du 9 janvier 2023.

OBJET : vente de l'ancienne école maternelle – proposition d'achat

Madame la Maire explique que le bien est en vente depuis maintenant trois mois, qu'il n'y a plus de visites depuis plus de quinze jours, que les taux bancaires sont en hausse et que les banques sont actuellement beaucoup plus restrictives pour l'octroi des prêts. Elle indique avoir reçu les offres suivantes depuis le début de la mise en vente :

| PROPOSITIONS ANCIENNE ECOLE MATERNELLE - Prix annoncé : 350 000 € | | |
|---|------------------------------------|------------------------------------|
| AGENCE IMMOBILIERE | PROPOSITION DE PRIX net vendeur | CONDITION |
| IMMOBILIERE DE FOURNES | 200 000 € | |
| M. VERSCHOORIS | 250 000 € | |
| WEPP'IMMO | 240 000 € | |
| WEPP'IMMO | 301 000 € (1ère proposition) | Avec demande d'accès rue Faidherbe |
| | 287 500 € (2ème proposition) | Sans accès rue Faidherbe |
| | 291 500 € (3ème proposition) | |
| | 292 000 € (dernière proposition) | |

Elle a donc provoqué cette réunion de conseil municipal pour proposer le bien au prix le plus élevé. Cécilia Choteau indique qu'elle aurait souhaité travailler les conditions de négociation.

Marie-Pascale Richet indique qu'elle n'a pas eu réponse à ses questions. La maire indique que les réponses lui ont été communiquées lors d'une réunion en date du 23 février.

Vu la saisine du service des domaines pour l'estimation de l'ancienne école maternelle, 92 rue Pasteur, cadastrée B 505 et B 2069 (partie) en date du 10 janvier 2022 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 28 mars 2022 pour la désaffectation de cette ancienne école ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet du Nord en date du 28 mars 2022 pour la désaffectation de cette ancienne école ;

Vu l'avis conforme du conseil municipal en date du 13 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal pour la vente de ce bien en date du 4 juillet 2022 ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal pour le déclassement de ce bien du domaine public communal au domaine privé communal en date du 12 septembre 2022 ;

Vu l'autorisation donnée à Madame la Maire de signer les mandats avec les agences immobilières fournoises et avec l'office notarial de Fournes en Weppes pour la vente de ce bien en date du 21 novembre 2022 ;

Vu la proposition d'achat de ce bien émise par Monsieur Lucas LALLEMAND demeurant 4 rue d'Isly à Lille et par Madame Sophie HAEM, pour un montant de 292 000 € net vendeur via l'agence Weppes Immo, 1215 rue Faidherbe à Fournes en Weppes ;

Madame la Maire propose au conseil municipal de céder le bien référencé ci-dessus au prix proposé de 292 000 € net vendeur.

Avec trois abstentions de Mme Cécilia CHOTEAU, M. Gilles GALLIANO et Mme Marie-Pascale RICHEL et 15 pour, le conseil municipal

- Valide la vente de l'ancienne école maternelle à M. LALLEMAND et Mme HAEM au prix de 292 000 € net vendeur ;
- Donne autorisation à Madame la Maire pour signer tout document en rapport.

Quelques points d'information :

Dominique Dehouve commente des graphiques comparatifs des consommations en énergie.

Trottinettes et vélos électriques : notre demande pour un parc de trottinettes et vélos électriques risque de ne pas aboutir ; en effet, les normes sont : une trottinette pour 200 habitants et un seul vélo pour 1000 habitants. Sur ces bases, les communes sont sélectionnées par les sociétés d'exploitation. A ce jour, 4 communes des Weppes sont intéressées à notre connaissance : Aubers/Wicres/Ennetières/Fournes.

Changement de gaz dans la commune : Déclaration de l'existant à faire auprès de GRDF pour chaque Fournois via un site dédié ; à défaut, des techniciens passeront chez les Fournois pour un état des lieux. En fonction de cet état des lieux, soit les habitants ne devront rien changer sur leur chaudière, soit un adaptateur devra être posé, soit il sera nécessaire de changer la chaudière, le tout gratuitement. Bascule : octobre 2025. Bien communiquer auprès des Fournois sur la nécessité de ce recensement et surtout que ce changement ne va rien leur coûter. Aucune démarche commerciale.

Réunion déchets à la Mel : celle-ci peut mettre à disposition de la commune une broyeuse en mars et en octobre pour que les Fournois puissent apporter leurs branchages, les faire broyer et récupérer le broyat – au-delà de ces périodes, on ne peut plus élaguer les arbres. Le broyage est réalisé par une société mandatée par la MEL. Ce service est possible par ½ journées ou journées entières à définir. L'aide d'un élu est requise pour l'organisation. A voir urgemment avec la commission « Développement Durable » pour faire la demande à la MEL.

Echéance contrat d'électricité – dossier UGAP à réaliser avant juin 2023 avec recensement précis des besoins pour un nouveau contrat de fournitures d'électricité à partir du 1er janvier 2025. Contrat avec Electricités de Provence échu en décembre 2023 – Renouvellement à travailler.

Points travaux salle Octave : en fin de semaine, la réfection de la cuisine sera terminée, sauf les extracteurs du plafond. La vaisselle n'est pas encore arrivée. Pour avril, l'ensemble sera de nouveau opérationnel.

La Mairie a été sollicité par l'association Agir en Weppes (M. et Mme Richard) pour accueillir un couple d'Ukrainiens. Ce couple a dans un premier temps été accueilli à Englos, est reparti en Ukraine et va revenir en France. Madame la Maire a proposé l'ancienne maison RAULT. Le mobilier peut être utilisé. Une benne a été demandée pour l'enlèvement des déchets et literies. Bail (Commodat) à titre gracieux à mettre en place – Charges payées par l'association – période à définir.

A la demande d'Olivier Deseine, Madame la Maire fait un point sur le remplacement d'Anne Van Staen qui part en retraite au 01/07/2023. A la suite de l'annonce sur le site du Centre de gestion du Nord, deux candidats ont été sélectionnés et reçus par M. Deseine et Mme La Maire, puis par les adjoints et conseillers délégués qui le souhaitent. Une candidature a été validée ; il s'agit de Mme Alice LECOMTE, ancienne Fournoise dont le contrat commencera le 15 mai prochain.